

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*Unité territoriale des Bouches-du-Rhône
Subdivision Marseille 2*

N/ref : D-0021-2016-UT13-Chef-UT

N° S3IC : 64.2259

Marseille, le 14 mars 2016

Le Directeur Régional par intérim

à

Monsieur le directeur des exploitations
SERAMM
Parc des Aygaldes
35 boulevard du capitaine Gèze
BP 10256
13308 Marseille Cedex 14

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 11 mars 2016

Monsieur le directeur,

L'usine des boues de Sormiou a fait l'objet d'une visite d'inspection le 11 mars 2016.

Cette visite, non exhaustive, faisait suite à l'incendie survenu le 10 mars 2016 dans l'atelier de séchage des boues.

Suite à cette visite d'inspection, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection :

- L'inspection a pu constater les mesures mises en œuvre lors de cet incendie, qui ont permis de limiter la propagation de l'incendie et de façon plus générale les conséquences de l'accident. En outre, les services de l'inspection ont correctement été informés de la survenue de l'accident.
- L'inspection a bien pris note que l'atelier de séchage des boues est indisponible jusqu'à la réalisation des travaux de remise en état des cylcofiltres et du réseau de ventilation aval. Le redémarrage de l'atelier de séchage est subordonné à l'accord préalable de l'inspection.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le directeur par intérim et par délégation,